

Construire et assurer sa construction avec l'assurance dommage ouvrage.



Publics

- Chargés de clientèle Particulier et Pro. Responsable d'agence dans le cadre de l'habilitation.



Assurances



Durée : 1 journée



Objectifs de la formation

- Le code des assurances définit l'obligation d'assurance « DOMMAGE OUVRAGE »
- Organiser cette souscription.
- Permettre à son client de répondre aux exigences bancaires ou notariées.



Pré-requis

- Aucun



Éléments du programme

LES EXIGENCES DE LA GARANTIE DOMMAGE OUVRAGE.

LA NATURE DES OUVRAGES TOUCHES PAR CETTE OBLIGATION.

DETAILS ET APPLICATION DE CE CONTRAT.